

GROUPE SWALT
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : ARCHE DE LA VAUNAGE, 1 RUE DES ROLLIERS
30820 CAVEIRAC
R.C.S : 881 981 773 R.C.S. Nîmes

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 11 FEVRIER 2026**

L'an 2026,
Le 11 février,
A 9 heures,

Les associés de la Société **GROUPE SWALT**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe SIEGWALT, en sa qualité de Président de la société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission de la société ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE de son mandat de Directeur Général,
- Nomination de la société ALTIANCE GROUP en qualité de Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de la société ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et décide de le remplacer, à compter de ce jour, et ce pour une durée indéterminée, par :

- La société ALTIANCE GROUP
Société par actions simplifiée
Au capital de 34 801 500 euros
Ayant son siège social au 40 BOULEVARD HENRI SELLIER, 92150 SURESNES
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 931 309 108
Représentée par son Directeur Général, la société H BRUGIERE, elle-même représentée par Monsieur Hugo BRUGIERE

Monsieur Hugo BRUGIERE, en qualité de représentant de la société ALTIANCE GROUP déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

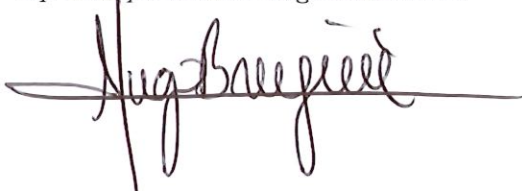
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les co-gérants, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Christophe SIEGWALT



La société ALTIANCE GROUP

Représentée par Monsieur Hugo BRUGIERE



Les associés